

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mardi 1^{er} décembre 2009

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G., MASSY J., MARTIN P., LEROUX F., GUILLAUMIN M., BRAUD D., RONDIER D., TABUTIN M., DENIZOT B., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., RENAUDET L., BOURDUT C., PENAUD J.P., PORTIER P., LHOPIEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., PIGEON A., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., MILLOT G., MOREL M.T., BULCOURT C., BOUCHAUX M., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : ABRANOWITCH S., COLIN T.,

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Modification du Contrat d'Intercommunalité
- ✓ Zone d'Activités de La Chapelaude : adoption des 1^{ers} devis de travaux (France Telecom, EDF, etc)
- ✓ Site de la gare : travaux supplémentaires liés à la modification du Contrat d'Intercommunalité
- ✓ Maison de Viplaix : point sur sa destination
- ✓ Siège de la Com.Com : points sur les travaux
- ✓ Poursuite du chantier d'insertion
- ✓ Aire de Courçais
- ✓ Rue Neuve à Huriel : contrat avec la société DOMOCENTRE
- ✓ Personnel : titularisation de Sandrine THOMAS, mise en place d'un régime indemnitaire pour Monsieur DUFOURNY
- ✓ Chalets et gîtes : tarifs
- ✓ Achat du nouveau barnum
- ✓ Questions diverses

Modifications du Contrat d'Intercommunalité

Marie-Hélène SIMONET explique que le Contrat d'Intercommunalité signé avec le Conseil Général de l'Allier arrive à expiration fin décembre 2009 alors qu'un certain nombre d'actions n'ont pas été engagées. Les services du Conseil Général qui s'étaient dans un premier temps opposés à la réaffectation des ces crédits, acceptent aujourd'hui cette éventualité compte tenu de la modifications du régime général des subventions.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée Générale de reprendre les crédits des 4 actions non engagées :

- ✓ Offres d'activités accessibles aux handicapés : 9 000 €
- ✓ Aménagement paysager des 3 ronds points de la RD 943 : 3 000 €
Ceux-ci seront en fait financés directement par le Conseil Général
- ✓ Aides aux propriétaires privés pour la réhabilitation de logements : 22 500 €
Cette action devait bénéficier d'un cofinancement du Conseil Régional qui n'a pas souhaité finalement s'engager
- ✓ Bourse pour projet jeunes : 1 000 €
- ✓ Réhabilitation de maisons de bourg : action engagée à Huriel et à Viplaix
Pour solder l'enveloppe, le pourcentage de subventions sur Viplaix sera porté à 40 %.
Il restera un reliquat de 4 096 €

Ainsi, au total, on aurait 39 596 € de subvention à reprendre. L'aménagement du site de la gare devant bénéficier d'un co-financement dans le cadre du prochain Contrat d'Intercommunalité, le Président propose que ces fonds soient affectés à cette opération à hauteur de 36 000 €. Cela permettra de ne pas amputer l'enveloppe prévue au titre du second contrat.

La somme restante de 3 596 € sera consacrée à la rénovation de la façade du siège de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider ces modifications.

S'agissant du siège de la Com.Com, il est demandé au Président si un accès handicapés sera réalisé. Celui-ci répond qu'après questionnement des services de la DDE, il n'apparaît pas obligatoire dans la mesure où les personnes handicapées peuvent être reçues au Relais Services Publics sans créer de discrimination. Néanmoins, dans l'hypothèse où cela deviendrait obligatoire, des aménagements de portes ont d'ores et déjà été prévus. D'autre part, on peut espérer dans l'avenir une évolution des procédés d'accès permettant de cumuler efficacité et esthétique.

ZDE de Souvol

Récemment, une réunion s'est tenue à Huriel avec le cabinet BGN pour le lancement des travaux. L'appel d'offre a été lancé au mois de novembre et la commission d'appel d'offre se réunira au cours du mois de décembre.

Les travaux doivent démarrer en février pour être achevés en avril ou mai. La question s'est posée du dimensionnement à prévoir pour la station d'épuration. Celui-ci est en effet différent si on intègre le projet immobilier de la commune de La Chapelaude.

Monsieur GUILLAUMIN indique qu'il n'est pas en mesure aujourd'hui de donner une réponse définitive sur la réalisation effective de cette opération. Le Président précise qu'après consultation des services du Conseil Général, ceux-ci n'ont été saisis d'aucun dossier. Il propose donc dans l'attente de réponses plus précises de demander dans le dossier d'appel d'offres une variante concernant le dimensionnement de la station d'autant que "l'aide à la pierre" semble remise en cause.

Par ailleurs, s'agissant des réseaux, il propose 2 devis :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - le Syndicat d'eau : | |
| renforcement et poteau incendie : | 61 523,12 € TTC |
| - alimentation en eau : | 12 533,84 € TTC |
| - France Telecom : | 1 784,50 € TTC |

Le Conseil Communautaire valide le devis de France Telecom mais sollicite un rendez vous avec le Syndicat d'eau pour regarder s'il est possible de réaliser des économies.

Site de la gare

Compte tenu de la récupération de crédit du Contrat d'Intercommunalité, il est proposé de réaliser des travaux supplémentaires telle qu'une station de lavage qui servira aux engins du service Environnement mais également aux autres véhicules de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Le Conseil Communautaire valide cette idée sachant que cela suppose la prise d'une délibération modificative pour augmenter le budget.

Maison de Viplaix

Les travaux ont avancé et devraient être achevés d'ici à 3 mois. Aujourd'hui, on s'interroge néanmoins sur l'usage des locaux dans un contexte très différent par rapport à il y a 2 ans. Il s'avère en effet difficile de trouver un artisan pour s'installer.

Lors de la prochaine Assemblée Générale, il sera proposé différentes solutions avec éventuellement un partage des locaux ou une nouvelle affectation (Maison des Assistantes Maternelles ?).

Vente de la maison de Saint Palais

Monsieur MASSY explique que le projet de vente de la maison de Saint Palais a échoué. Il conviendra donc de s'interroger sur le devenir de cette maison dont l'état se détériore avec le temps.

Poursuite du chantier d'insertion

Les travaux du siège seront terminés fin décembre-début janvier. Il convient donc de s'interroger sur les prochains travaux à confier au chantier d'insertion. Il se poursuivrait en 1^{er} lieu par des travaux d'aménagements intérieurs sur le site de la gare et par la rénovation de locaux pour les jeunes.

Madame PHILIPPON explique que la commune de Saint Palais est prête à mettre à disposition un local.

D'autres pistes de travaux pourront être examinées tels que l'aménagement de l'école de La Chapelaude pour recevoir une MAM.

Aire de Courçais

Une partie des plantations a déjà été réalisée. Il restera à prévoir des bordures et la pose de tables.

Maison PAVALY

La signature du compromis de vente de la maison d'Huriel avec Madame et Monsieur PAVALY doit intervenir courant décembre.

Rue Neuve

Le Président commente la convention de partenariat qui liera la Communauté de Communes du Pays d'Huriel à la société DOMOCENTRE jusqu'à la signature d'une convention de co maîtrise d'ouvrage. Celle-ci, après définition des volumes revenant à chaque partenaire, confiera à la société DOMOCENTRE la réalisation de l'opération de construction, les parties décidant d'un commun accord de se coordonner et de se regrouper pour procéder à la passation des marchés.

Les conventions ont été soumises pour avis à Maître GEORGEON qui a conseillé l'ajout d'un article dans la convention de partenariat précisant que la convention de co maîtrise d'ouvrage sera soumise à un accord préalable de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, notamment sur le prix de revient des 2 tranches de travaux prises à sa charge.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de partenariat.

Personnel

- ✓ Titularisation de Sandrine THOMAS

Le Conseil Communautaire valide la titularisation de Sandrine THOMAS à compter du 18 janvier 2010.

- ✓ Régime indemnitaire de Jean-Paul DUFOURNY

Le Conseil Communautaire accepte de verser à Monsieur DUFOURNY une indemnité d'exercice de mission des Préfectures des personnels de la filière technique d'un montant de 823,22 €.

Chalets et gîtes

Les chalets de Mesples et de Saint Sauvier bénéficiant d'un classement 2 épis, il est nécessaire de disposer de draps à louer aux clients.

Le Conseil Communautaire décide de doter tous les hébergements de draps pour faire face aux éventuelles demandes. Le tarif de location est fixé à 5 € la parure de draps. Les personnes assurant l'entretien des chalets seront rémunérées suivant un forfait annuel de 100 € supplémentaire.

Acquisition d'un nouveau barnum

Suite à l'incident survenu au mois de juillet 2009 sur le barnum neuf et un ancien, GROUPAMA a versé à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel une indemnité de 4 199,51 € qui couvre la réparation du barnum neuf (1 894,16 €) et l'acquisition d'un nouveau barnum à hauteur de 50 %.

Le Conseil Communautaire décide de procéder à l'achat d'un barnum de 5 m x 12 m de couleur blanche avec des fenêtres carrées pour un montant de 2 900 € HT. Seront également commandés des sacs de lestage d'une contenance de 112 l pour un montant de 640 € HT.

Relais Services Publics

L'isolation du Relais Services Publics étant mal assurée, Monsieur MASSY propose la pose d'isolant intérieur qui se colle comme du papier. Cet isolant serait posé par les employés du chantier d'insertion.

Le Conseil Communautaire valide cette opération sachant que le coût des matériaux nécessaires est de 477 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le jeudi 21 janvier 2009 à 17 H 30 à Chambérat.